

F05

CLADIAIE TOURBEUSE

Zone ouverte en activité ou récemment abandonnée

Habitats concernés

Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion davallianae* (7210*)
Tourbières basses alcalines (7230)

Espèces concernées

Vison d'Europe* (1356*) Loutre d'Europe (1355)
Vertigo de Desmoulin (E1016)
Gomphe de Grasin (1046), Cordulie à corps fin (1041), Cordulie splendide (1036)
Busard des roseaux (EA081), Cigogne blanche (EA031), Bihoreau gris (EA023), Marouette ponctuée (EA119), Milan noir (EA073), Pie-grièche écorcheur (EA338)
Chauve-souris : Barbastelle (1308) Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304) Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Minoptère de Schreibers (1310)
Marginalement : **Rosalie des Alpes* (1087*)**, Cuivré des marais (1060)



Enjeux :

Le maintien de la cladiaie ouverte par une fauche périodique privilégie la diversité végétale (réduction de la densité du Marisque (« rouche »). De telles pratiques existaient autrefois : les rouches étaient récoltées occasionnellement pour constituer la litière des étables, voire pour être utilisées en tant que matériaux de construction.

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

1. Maintenir les **pratiques traditionnelles habituelles de fauche annuelle ou périodique (1 fois tous les 2 ans) de la cladiaie** (évacuer les produits de fauche) ; un pâturage occasionnel est possible.
Point de contrôle : *contrôle sur place du maintien du caractère ouvert de la végétation de la parcelle (absence d'embuissonnement généralisé).*
2. Réaliser ces fauches le plus tard possible en saison, c'est-à-dire entre le **1^{er} août et le 30 septembre** (premières fortes pluies d'automne), et dans tous les cas uniquement lorsque le sol est sec et portant afin de ne pas le détruire.
Point de contrôle : *contrôle sur place de l'absence de destruction / déstructuration des sols de la tourbière.*
3. Si la fauche n'est pas manuelle, **utiliser des engins à faible portance**.
Points de contrôle : *contrôle sur place de l'absence de déstructuration/défonçement du sol.*
4. Ne **pas modifier les sols ni réduire leur hydromorphie** (drainage superficiel ou enterré, pompage...)
Point de contrôle : *Contrôle sur place de l'absence de modification des conditions hydriques du sol.*

RECOMMANDATIONS :

1. Pratiquer une fauche annuelle, ou tous les 2 ans ; éviter toujours le broyage.
2. Arracher ou couper au ras du sol, les arbustes qui ont colonisé la tourbière, avec évacuation des rémanents.
3. Limiter au maximum la pénétration d'engins.
4. **Informez l'animateur Natura 2000 en cas de vente** des parcelles, afin qu'un partenaire de l'environnement puisse proposer de les acquérir ou de les gérer dans un but de sauvegarde biologique de ces milieux à haute valeur écologique